**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE SUR LA CREATION DE POINTS FOCAUX GENRE AU SEIN DU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES (TCA)**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les délégués,**

1. La République de Guinée exprime son soutien indéfectible à la création de points focaux genre au sein du TCA. Elle pense que le transfert irresponsable et illicite des armes a des impacts différenciés sur les femmes, les enfants et les groupes marginalisés, et qu’il est important que ces dynamiques soient prises en compte dans toutes les initiatives liées à ce Traité.
2. En tant que premier instrument juridique international contraignant règlementant le commerce international d’armes, le TCA a pour objectif de réduire les souffrances humaines. Cependant, pour que ce traité soit véritablement efficace et inclusif, il doit intégrer une perspective genre reconnaissant les défis uniques auxquels les femmes, les enfants et les groupes marginalisés sont confrontés dans les conflits et violences armées.
3. D’ailleurs, dans son **préambule** et à l’**article 7, paragraphe 4**, le TCA reconnaît déjà la nécessité de prendre en compte le **risque de violences basées sur le genre** lors des transferts d’armes. La création de points focaux genre constituerait une avancée institutionnelle concrète pour donner effet à cet engagement.
4. Ma délégation pense que cette initiative permettra de :

* **Assurer la prise en compte des impacts différenciés car** les points focaux genre pourront jouer un rôle crucial pour garantir que les effets du commerce illicite des armes soient documentés, rapportés et pris en compte dans les prises de décision ;
* **Promouvoir l’égalité des sexes** en intégrant les préoccupations de genre dans la mise en œuvre du Traité, cela contribuera à la promotion des droits des femmes et à l’égalité des sexes à l’échelle mondiale ;
* **Faciliter la collaboration et le dialogue de sorte que** les points focaux genre servent de liaison entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les groupes de défense des droits humains, favorisant ainsi un dialogue constructif sur les questions de genre ;
* **Renforcer les capacités** à travers une formation appropriée et des allocations de ressources afin que ces points focaux puissent fournir un soutien technique et promouvoir des pratiques exemplaires pour intégrer les dimensions du genre dans toutes les activités liées au TCA.

1. Ainsi, la République de Guinée appelle :
   * 1. **Tous les États Parties à :**

* Designer des points focaux genre dans leurs organismes gouvernementaux responsable du TCA ;
* Organiser des formations sur l’intégration du genre dans la mise en œuvre du TCA afin de sensibiliser tous les acteurs concernés sur les implications de leurs décisions.
  + 1. **Les Organisations Internationales à :**
* Soutenir la mise en place des points focaux sur le genre en fournissant des cadres de travail et bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre de cette initiative ;
* Encourager le partage d’expériences entre les pays et régions sur l’intégration des questions du genre dans le TCA.
  + 1. **Les Organisation de la Société Civile à :**
* S’impliquer activement dans le développement et la mise en œuvre de cette initiative en apportant leur expertise et en veillant à ce que les voix des femmes soient entendues et prises en compte ;
* Mener des campagnes de sensibilisation sur l’importance de la dimensions genre dans le TCA en appelant à des politiques plus inclusives.
  + 1. **Les Partenaires Techniques et Financiers** à allouer des fonds pour soutenir les efforts visant à intégrer le genre dans le TCA, en particulier pour les projets pilotes qui démontrent l’impact positif de cette intégration sur la paix et la sécurité.

1. Ma délégation réaffirme sa volonté de travailler avec l’ensemble des États parties, le Secrétariat du TCA et la société civile pour **promouvoir une approche inclusive, sensible au genre et fondée sur les droits humains** dans le cadre de ce traité.
2. Pour terminer, nous appelons tous les États parties à **soutenir la création des points focaux genre** comme instrument pratique et efficace pour concrétiser les engagements pris dans le TCA et répondre aux attentes des victimes et des communautés affectées par les conséquences des transferts irresponsables d’armes.

Je vous remercie.